

INFO-SÉNAT

l'actualité de Louis-Jean de NICOLAÏ
Sénateur de la Sarthe

#48 – 16 novembre 2020



Programmation de la recherche



La commission mixte paritaire (CMP) composée de sénateurs et de députés, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 s'est réunie et est parvenue à un accord.

Ce texte vise notamment à permettre un **réinvestissement dans la recherche publique** avec l'intégration, dans la programmation de **crédits issus du plan de relance**. Aussi, 428 millions d'euros seront attribués à l'Agence nationale de la recherche sur deux ans et 100 millions d'euros dès 2021 pour la préservation de l'emploi dans le secteur privé de la recherche et du développement.

La CMP a préservé les apports majeurs de la Haute Assemblée au rang desquels la **reconnaissance législative du respect de l'intégrité scientifique dans les travaux de recherche** garantissant leur impartialité et objectivité.

Les sénateurs ont réaffirmé leur attachement aux **libertés académiques** et à l'**indépendance intellectuelle des universitaires**. [en savoir plus](#)

Questions d'actualité au Gouvernement



Les sénateurs ont interrogé le Gouvernement à l'occasion de la séance de questions d'actualité au Gouvernement.

Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, a été interpellé sur le **vaccin contre la Covid-19**. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, a été interrogé sur le **renforcement du protocole sanitaire dans les lycées**. Gabriel ATTAL, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, a été questionné sur la **réouverture des lieux de culte**.

L'**impact du confinement sur le niveau des élèves**, les **données scientifiques** et la **fermeture des commerces**, les **effets psychologiques du confinement** et les **perspectives d'un éventuel déconfinement** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif. [voir la vidéo](#)

Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021



Les sénateurs ont poursuivi l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale.

Le texte qui a pour objet de déterminer les conditions générales d'équilibre des comptes sociaux, d'établir les prévisions de recettes et de fixer les objectifs de dépenses tire les conséquences de la crise sanitaire et économique due à l'épidémie de Covid-19. Le déficit devrait atteindre 32,2 milliards d'euros pour la branche maladie la plus touchée.

Des mesures spécifiques ont été dictées par la crise, notamment des rectifications importantes des prévisions et objectifs pour 2020 et une trajectoire financière pour les quatre années à venir.

D'autres mesures, indépendantes de la crise sanitaire, ont été examinées notamment la mise en place de la nouvelle branche de soutien à l'autonomie, l'allongement de la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant et des dispositions sur l'interruption volontaire de grossesse.

Cette semaine, en séance publique, le Sénat a adopté avec modifications les articles relatifs aux recettes, aux dépenses et à l'équilibre, pour la **nouvelle branche autonomie**, les **hôpitaux-établissements de santé-EHPAD**, les **médicaments-dispositifs médicaux-vaccins**, le **pouvoir d'achat**, les **agriculteurs** et les **retraites**.

L'ensemble du projet de loi sera soumis le 17 novembre à un vote solennel. [en savoir plus](#)

Fusion Veolia-Suez, le Sénat lance un comité de suivi sur les conséquences économiques et environnementales



La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable dont est membre Louis-Jean de NICOLAÏ, a annoncé la création d'un comité de suivi pour étudier les **enjeux** et les **conséquences** de la **fusion envisagée entre Veolia et Suez**, dont la première étape s'est traduite par le rachat de 29,9 % du capital de Suez par Veolia le 5 octobre dernier.

Au cours des prochains mois, l'objectif sera de suivre au plus près l'évolution de ce dossier et de s'inscrire pleinement dans la mission de contrôle exercée par les commissions du Sénat. "Nous souhaitons **identifier les risques** que la fusion ferait peser **sur les consommateurs** et **les collectivités territoriales** puisque les deux entreprises représentent aujourd'hui près de 44 % du marché de l'assainissement collectif et 50 % du marché de l'eau en France" souligne le sénateur. La constitution d'une entité dotée d'un tel pouvoir de marché éveille **des craintes relatives à des augmentations de tarifs sur ces services essentiels** pour les citoyens. Pour les membres de la commission, inquiets des effets du rachat sur l'emploi au sein des deux sociétés, il est **important de maintenir une concurrence saine** et un **service renforcé**.

Pour accéder à l'agenda du Sénat [cliquer ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>



Louis-Jean de NICOLAÏ - Sénateur de la Sarthe - lj.de-nicolay@senat.fr

Directeur de la publication : Louis-Jean de NICOLAÏ

Conception et réalisation : LF.com / Laurence FANE - laurence.fane@gmail.com

